



Parc  
naturel  
régional  
des Ballons  
des Vosges

Une autre vie s'invente ici



# Comité de pilotage natura 2000 Zone Spéciale de Conservation haute vallée de la Meurthe

*Lundi 3 Juin 2019 - 14 heures - Mairie du Valtin*

# Ordre du jour

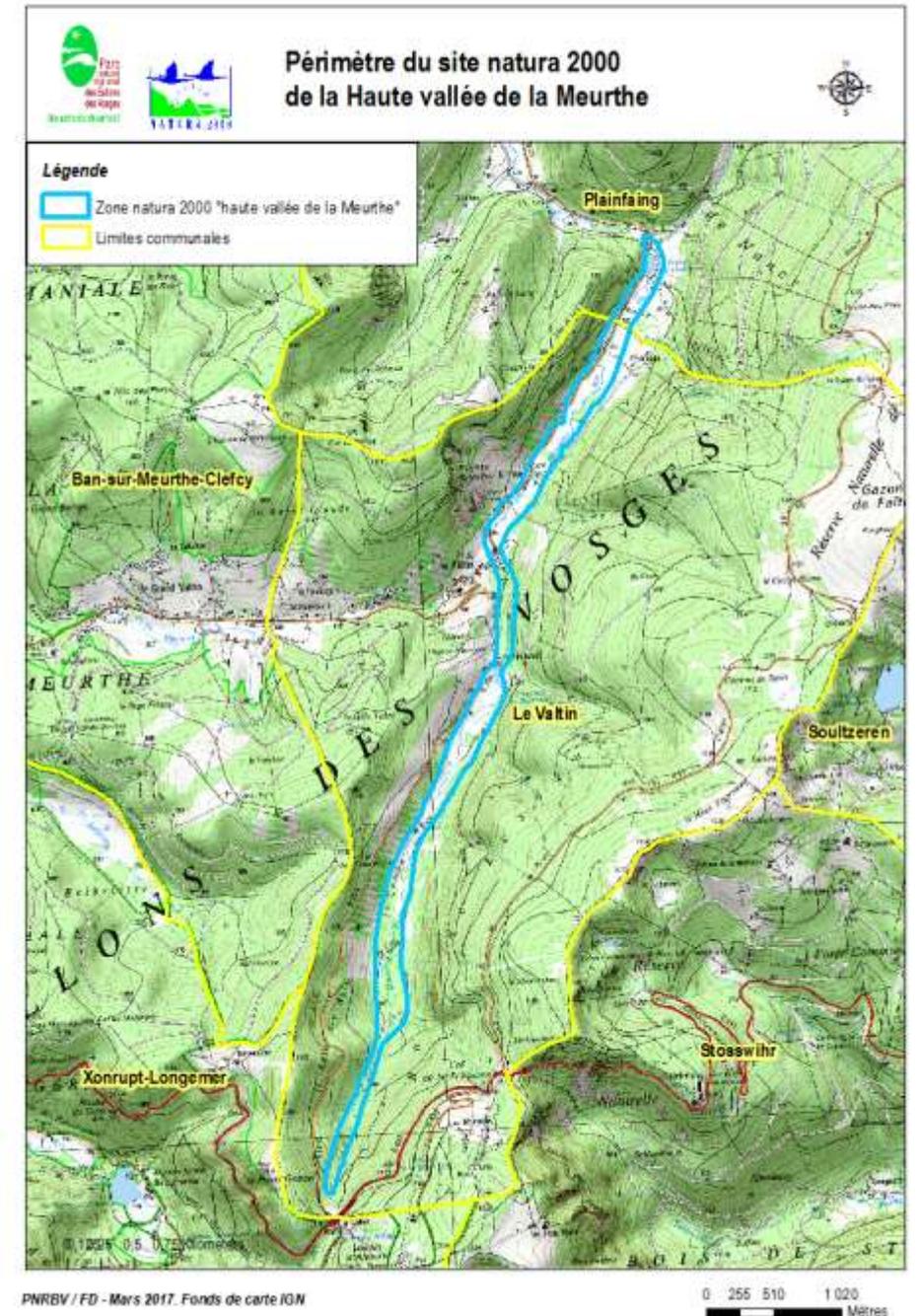
- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte

# Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte

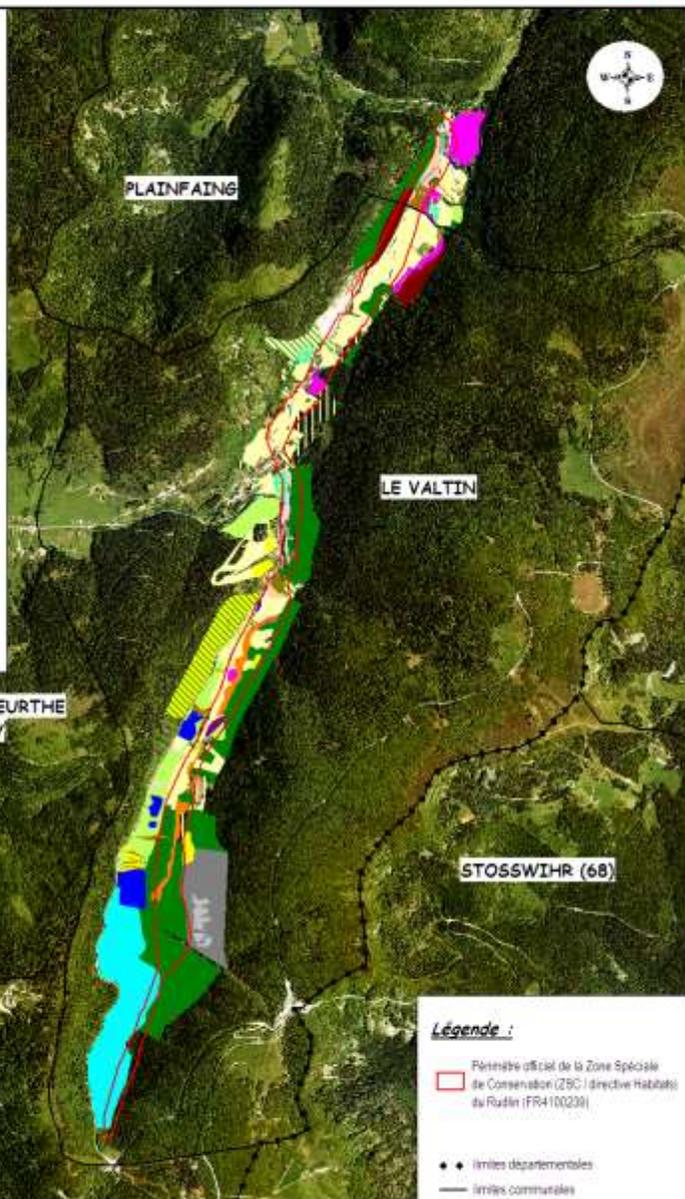
# 1 - Rappel du contexte

- Site natura 2000, désigné au titre de la Directive habitats (Zone Spéciale de Conservation)
- 120 ha le long de 8 km de ruisseau, entre Collet et Rudlin
- 2 bans communaux concernés : Le Valtin, Plainfaing
- Contexte de propriété essentiellement privée



## Carte des habitats naturels

- Habitats naturels :**
- \*\* espace riche en espèces
  - \*\* herbages : fauchés de reconnaissance (à genêt, fougère agile etc.)
  - \*\* fensils à Myrica, Calluna, Juncus
  - \*\* prairie mésophilie de montagne
  - \*\* herbages : fauchés de reconnaissance (à genêt, fougère agile etc.)
  - \*\* prairie eulyphe
  - \*\* prés-oids
  - \*\* prés-oids : fauchés de reconnaissance
  - \*\* prairie humide à Juncus, populage etc.
  - \*\* prairie humide dominée par les grands Carex
  - \*\* tourbières, tourbière dégradée
  - \*\* prairie humide à Poa des prés
  - \*\* mégaphorbiaie montagnarde
  - \*\* forêts humides : couleux, saussaie...
  - \*\* ripisylve montagnarde
  - \*\* pierre
  - \*\* érucole
  - \*\* filotax sapinière acido-philie
  - \*\* filotax sapinière moyennement acide
  - \*\* plantation rémanente < 50 ans
  - \*\* lac (\* : origine naturelle, voir annexe 6)
  - \*\* rivière montagnarde avec herbiers flottants à renouées, salicéa etc.
  - \*\* coupes rémanentes de plantation rémanente
- \* : habitat d'intérêt communautaire  
 \*\* : habitat d'intérêt communautaire prioritaire  
 \*\*\* : structure des sites prioritaires  
 Dernière mise à jour : 02/11/2011

**Légende :**

Périmètre officiel de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) / directive Habitats du Rudlin (FR4100238)

limites départementales  
 limites communales

## 7 types d'habitats « d'intérêt communautaire » différents...

Le site de Haute Meurthe abrite 7 types d'habitats d'intérêt communautaire cartographiés ci-contre, notamment des prairies de fauche de montagne, les cours d'eau et de leurs herbiers aquatiques flottants



*Exemple d'habitat : les prés de fauche*



*La Meurthe*



*La ripisylve*

## Une faune et une flore représentatives de milieux très bien préservés

- ▶ Pas de flore « exceptionnelle » connue, mais des **compositions floristiques représentatives** de la richesse des milieux naturels de montagne (exception : stations à Crocus printanier)
- ▶ Des **peuplements faunistiques également caractéristiques de milieux préservés**, avec plusieurs espèces remarquables notamment au niveau insectes
- ▶ Un cortège d'insectes aquatiques **exceptionnel**
- ▶ **Deux espèces d'intérêt communautaire** : le Grand Murin, et le Chabot + une à confirmer : Cuivré de la Bistorte



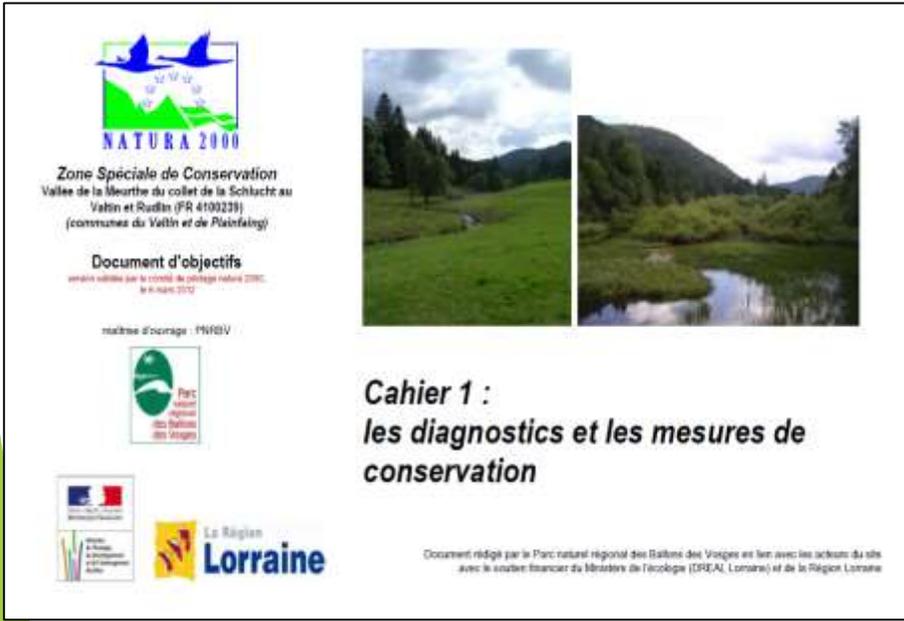
Le Cuivré de la bistorte, papillon d'intérêt communautaire : là ou pas.. ?



La Chabot et le Grand Murin, deux espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

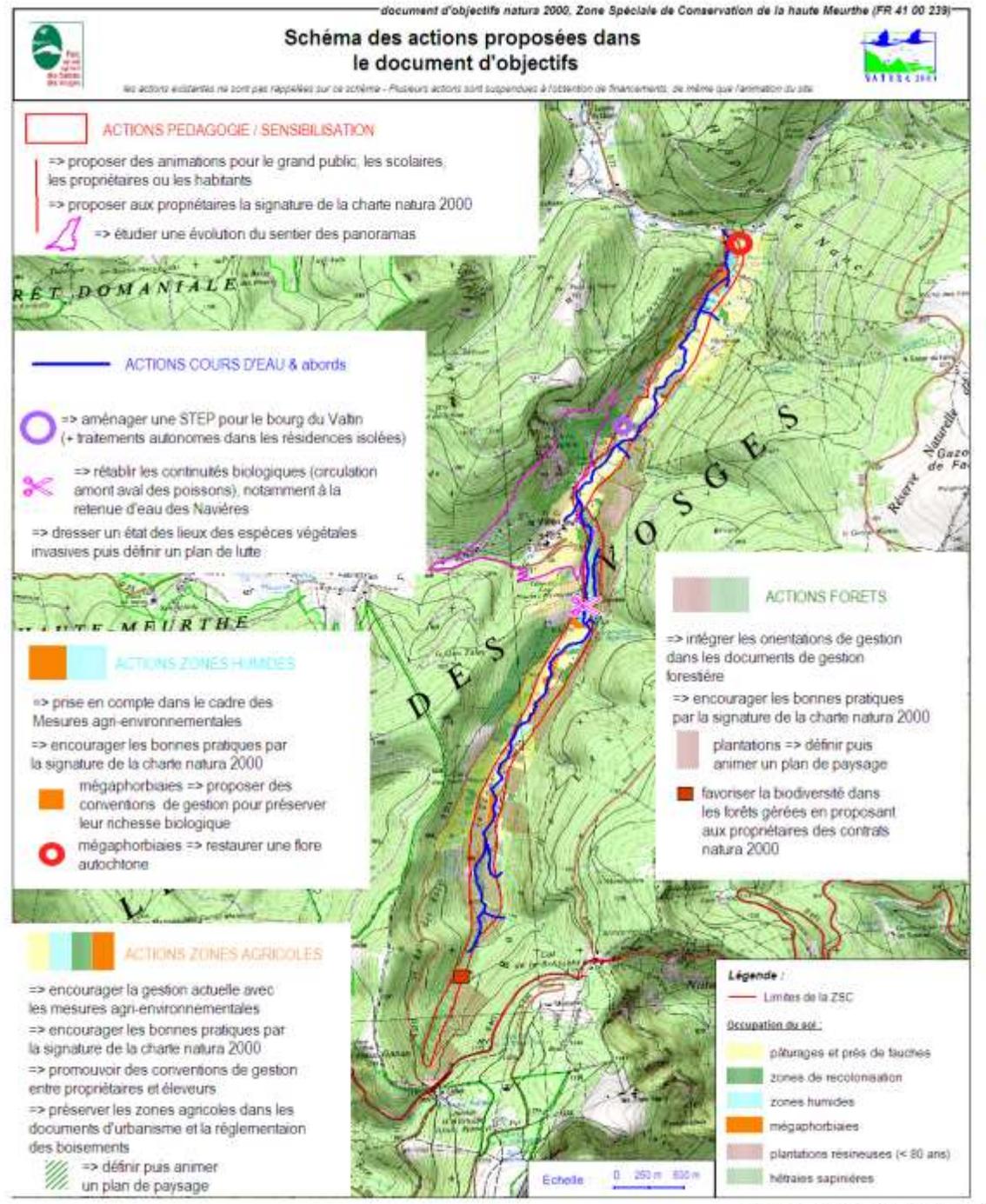


- Document d'objectifs (docob) validé le 6 mars 2012
- Date de réunions du comité de pilotage (COPIL) : 17/11/2009, 18 mai 2011, 3 mars 2012, 22 novembre 2017
- **15 actions programmées dans le docob**
- Mise en œuvre : PNRBV, environ 15 journées d'animation / an : beaucoup... mais peu !



A gauche : le « docob », validé en 2012

A droite : la carte des actions, issue de ce docob



# Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte



Comité de pilotage du 22 novembre 2017 : en salle puis sortie de terrain sur l'ancien barrage du Vétiné

# Ordre du jour

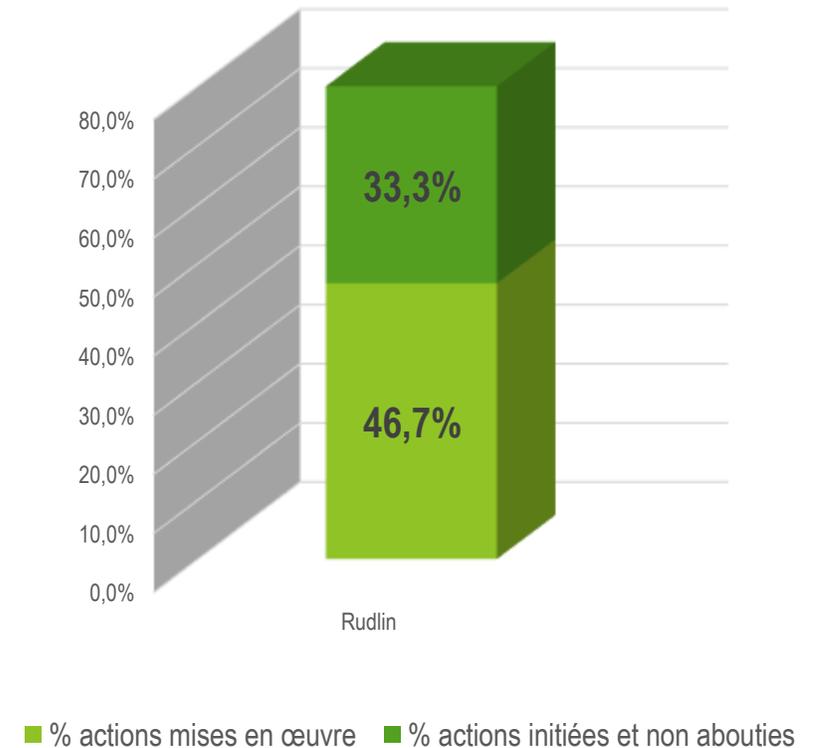
- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte

# Bilan global

Sur les 15 actions prévues au document d'objectifs en 2012 :

- ▶ 7 sont considérées comme réalisées
- ▶ 2 sont réalisées en partie (la réalisation a démarré mais n'a pu aboutir) et 3 autres sont en cours de réalisation
- ▶ 1 actions n'a pu être évaluée
- ▶ 1 action n'a pas été réalisée

Evaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs natura 2000 de la haute vallée de la Meurthe : bilan novembre 2017



# P1 : sensibiliser les acteurs locaux et le grand public

- ▶ Lors des COPILS...
- ▶ Réunion avec les habitants et propriétaires 11 octobre 2011
- ▶ Des soirées à thèmes : soirée Habitants (jeux nature etc), conférence sur les chauves souris etc
- ▶ 5 projets pédagogiques, en lien avec Etc Terra
- 2014 à 2017 avec les enfants du Valtin
- Année scolaire 2017 - 2018 : écoles de Plainfaing (Centre, La Truche)

Chaque projet : une restitution => jeu de piste autour du sentier des panoramas, film de Sergueï Tsoller sur les sports de nature, pièces de théâtres etc

- Articles dans le bulletin municipal du Valtin, courriers / flyers aux habitants, panneaux etc
- Chaque année : édition d'une lettre natura 2000 du Parc

## PERSPECTIVES

- ⇒ Réunir de nouveau les propriétaires : info, diffusion de la charte natura 2000 etc
- ⇒ Projets pédagogiques : proposer de nouveau un projet à Plainfaing en 2020
- ⇒ **Evolution du sentier des panoramas, en améliorant également la signalétique (prévoir un fléchage spécifique pour orienter vers le sentier) + panneaux entrées de site (valoriser / communiquer sur natura 2000 et sensibilité du site au Rudlin, Collet etc)**

**9/12 ans**  
**Le Valtin**

Les enfants de Le Valtin ont été particulièrement sensibilisés par la Première Guerre mondiale dont les combats se sont déroulés à proximité du village. En mémoire des victimes de ce conflit et pour célébrer la victoire, les enfants de l'école ont décidé, quelques années après la fin des hostilités, de laisser une trace pour les générations futures en plantant un mélèze. Cet arbre a été appelé l'Arbre de la victoire, nom donné par l'un des enfants de l'époque.

Le circuit Grands (9/12 ans) a été réalisé par et avec les enfants et les habitants dans le cadre d'un appel à projets du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et de natura 2000.

Tu disposes du plan ci-dessous. À l'emplacement des points rouges, ils les indications qui te permettront de répondre aux différentes questions.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges

randolands

© Grandpied 2013 - © CN 2008

Extrait du jeu de piste réalisé par les enfants du Valtin, édité par le SIVU des Hautes Vosges



**Tous en piste au Valtin !**  
**Calendrier des animations proposées aux enfants  
 et aux habitants ou résidents du Valtin  
 du 31 mai à novembre 2014**



*dans le cadre du projet pédagogique « tous en piste »  
 de la commune du Valtin,  
 soutenu par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges,*

La commune du Valtin a été retenue dans le cadre de l'**appel à projets  
 pédagogiques fédérateur du Parc des Ballons des Vosges**  
 «habitants, habitats, habiter».

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives locales de sensibilisation des  
 jeunes aux enjeux de son territoire de montagne labellisé « Parc naturel régional » :  
 son patrimoine naturel, humain, ses activités économiques, ses richesses locales.  
 Il s'inscrit également dans le contexte particulier de site natura 2000 qui concerne la  
 haute vallée de la Meurthe.

*Flyer destiné aux familles du  
 Valtin / Grand Valtin, pour le  
 projet pédagogique 2014*



*Les enfants du Valtin lors d'un  
 projet, avec Etc Terra*

**Dispositif de lutte contre une plante invasive :  
 la Renouée du Japon**

Chartier mis en place en 2016 par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges en lien avec la commune du Valtin.  
 Il a consisté à bûcher puis planter des saules et épicéas sur cette tâche de Renouée du Japon.

Chartier réalisé par : association d'insertion les Chantiers du Neuvic, à Corcieux.

Photo ci-contre : signe de Renouée du Japon

Ce chantier vise à éliminer cette plante invasive et à éviter sa propagation ailleurs dans  
 les Hautes Vosges.  
 La bâche limite le développement de la Renouée.  
 Les saules et épicéas créent une ambiance ombragée défavorable pour cette plante.

La Renouée est une plante à caractère invasif : elle se répand de manière très importante en bordure de route et de cours d'eau,  
 aux dépens de la flore locale. Elle crée des écrans impenétrables qui altèrent le paysage et contribuent à l'érosion des sols.

**Vous aussi, empêchez sa propagation :** protégez les restes d'origine inconnue et pouvant contenir des  
 morceaux de plante (proches de reprise de la Renouée à partir d'un morceau de tige ou de racine), conservez les  
 résidus en bordure de ruisseau, évitez l'engraissement et l'artificialisation des cours d'eau, protégez aux plantes  
 invasives (Renouée du Japon, Salsarine de l'Himalaya etc.).

Avec le soutien financier du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, approuvé dans le cadre de l'axe 2000,  
 financé notamment par le partenariat de la biodiversité en Europe communautaire.

*Panneau d'information sur les  
 travaux de lutte contre la  
 renouée du Japon, près de la  
 mairie*

# P2 : encourager la poursuite des bonnes pratiques par la signature de la charte natura 2000

- ▶ « Charte natura 2000 » mise en ligne sur le site Internet du Parc
- ▶ Début d'animation... stoppée en raison des dispositions fiscales : la commune devrait subir les conséquences d'engagements des propriétaires privés signant la charte
- ▶ 2018 : adhésion d'un propriétaire dans la Combe du Valtin (héritiers Mennecier) et nouvelle proposition à la commune du Valtin pour engager 7 ha de propriétés communales

## PERSPECTIVES

- ⇒ Réunir les propriétaires et diffuser de nouveau la charte....

Extrait du dossier de présentation de la charte natura 2000, mis en ligne sur le site Internet du Parc =>

### LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE DE LA « VALLEE DE LA MEURTHE DU COLLET DE LA SCHLUCHT AU VALTIN ET RUDLIN » (SITE FR 41 00 239)

ENGAGEMENTS SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Document à dater / signer (voir en fin de tableau).

Cocher dans la colonne de gauche les milieux vous concernant (voir avec l'animateur au Parc des Ballons des Vosges si besoin. Les engagements 1 & 2 concernent tout signataire et la case est par conséquent déjà cochée).

Types de milieux non bâtis <sup>1</sup>	n°	Objectifs	Engagements	Points de contrôle pour l'administration
<input checked="" type="checkbox"/> tous milieux	1	Garantir la pérennité de la qualité des eaux	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires quels qu'ils soient sur le site natura 2000 (sauf utilisation autorisée en agriculture biologique)	sur place : absence de traitements phytosanitaires
	2	Garantir la pérennité de la qualité des eaux, préserver l'aspect « naturel » du site	Ne déposer aucun déchet, ni remblais de toute nature, sur le site (les déchets ou remblais existants sont retirés à la date de signature de la charte le cas échéant)	sur place : absence de déchets ou de remblais significatifs (> 1/2 m <sup>3</sup> . Les débris isolés ne sont pas concernés)
<input type="checkbox"/> cours d'eau, berges de cours d'eau, mares, mardelles	3	Eviter toute pollution biologique	Ne pas introduire intentionnellement de plantes exotiques* ou de poissons (les retirer le cas échéant à la date de signature de la charte)	sur place : absence d'espèces exotiques introduites intentionnellement
	4	Préserver la dynamique naturelle de la rivière	Ne pas gêner la dynamique naturelle des cours d'eau par des aménagements de type enrochements, levées de terre etc	sur place : absence d'aménagements pouvant gêner la dynamique naturelle des cours d'eau : enrochements, levées de terre etc.
	5	Garantir la pérennité de la qualité des eaux	Ne pas circuler avec des engins motorisés dans les cours d'eau ou zones humides	sur place : absence de traces d'engins motorisés ou voies de circulation traversant des cours d'eau ou des zones humides
	6	Conserver les pontons en pierre sèche	En cas de travaux sur les ouvrages de franchissement des cours d'eau en pierre, informer un chiroptérologue (spécialiste des chauves souris) afin de limiter les impacts sur les chauves souris éventuellement présentes	sur place : vérification des travaux effectués sur les pontons et le cas échéant, fourniture d'une copie d'un courrier d'information préalable aux travaux à la CPEPESC (daté d'au moins un mois avant le début des travaux réalisés)
<input type="checkbox"/> zones à vocation agricole et hagi coupés à la date de signature	7	Favoriser les conventions entre propriétaires et agriculteurs afin de garantir une gestion durable des espaces agricoles	Encourager l'exploitation agricole par la signature d'une convention, commodat ou bail rural sur la durée d'engagement de la charte, avec l'exploitant agricole utilisateur du fond	vérification de l'existence d'une convention écrite entre le propriétaire et l'utilisateur agricole en place
	8	Poursuivre la gestion adaptée des zones humides agricoles	Ne procéder à aucun drainage même superficiel sur le site, ou ne pas donner d'autorisation, sauf entretien de rigoles existantes	sur place : absence de drains récents, copie de courrier de réponse invalidant un projet de réalisation de drains

<sup>1</sup> présents sur la parcelle engagée (si besoin, voir avec l'animateur du site natura 2000)

# E1: équiper la commune et les résidences isolées pour le traitement des eaux usées

- ▶ Le Valtin : commune sans équipement collectif pour l'assainissement => projet de STEP en 2013, abandonné en raison du coût => assainissement individuel

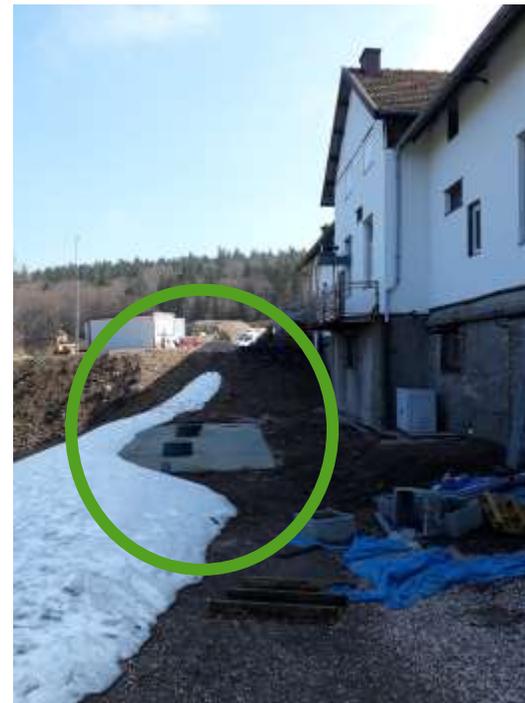
Bilan avec le SDANC en avril 2019 : Valtin : **75% des immeubles du Valtin présentent un assainissement autonome satisfaisant ou presque**, ou en passe de l'être (travaux en cours)

**et 26% ne sont pas aux normes** (5% restant - soit 5 immeubles - contrôlés entre 2008 et 2010 devaient se mettre aux normes dans les 4 ans)

- ▶ Col de la Schlucht : installation en cours

## PERSPECTIVES

- ⇒ **Poursuivre les efforts de mise aux normes, informer les propriétaires des aides existantes (CD88)**
- ⇒ **Poursuivre les contrôles**



*Photos ci-dessus : rejet des eaux usées au Col de la Schlucht (mai 2017) – Station de traitement installée en 2019 (photo ci-contre)*

## E2 : proposer des infrastructures adaptées au franchissement des cours d'eau

- Les 2 problèmes majeurs identifiés dans le document d'objectifs sont résorbés, ou en cours de l'être

### PERSPECTIVES

- ⇒ Etat des lieux dans le bassin versant (au niveau de la voirie forestière)?
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux du site et aux précautions à prendre
- ⇒ étudier la possibilité de remplacer les buses en sortie de village du Valtin par un pont (en pierre ?) pour améliorer la continuité et supprimer cet étranglement qui génère des bouchages et donc inondations



*2013 : aménagement du gué au fond la Combe (traversée bétonnée) => colmatage en janvier 2018 puis restauration novembre 2018*



*<= 2017 : destruction du barrage du Vétiné*





Exemple de problèmes décelés en 2015 sous le Collet : travaux forestiers sur la branche descendant du Collet

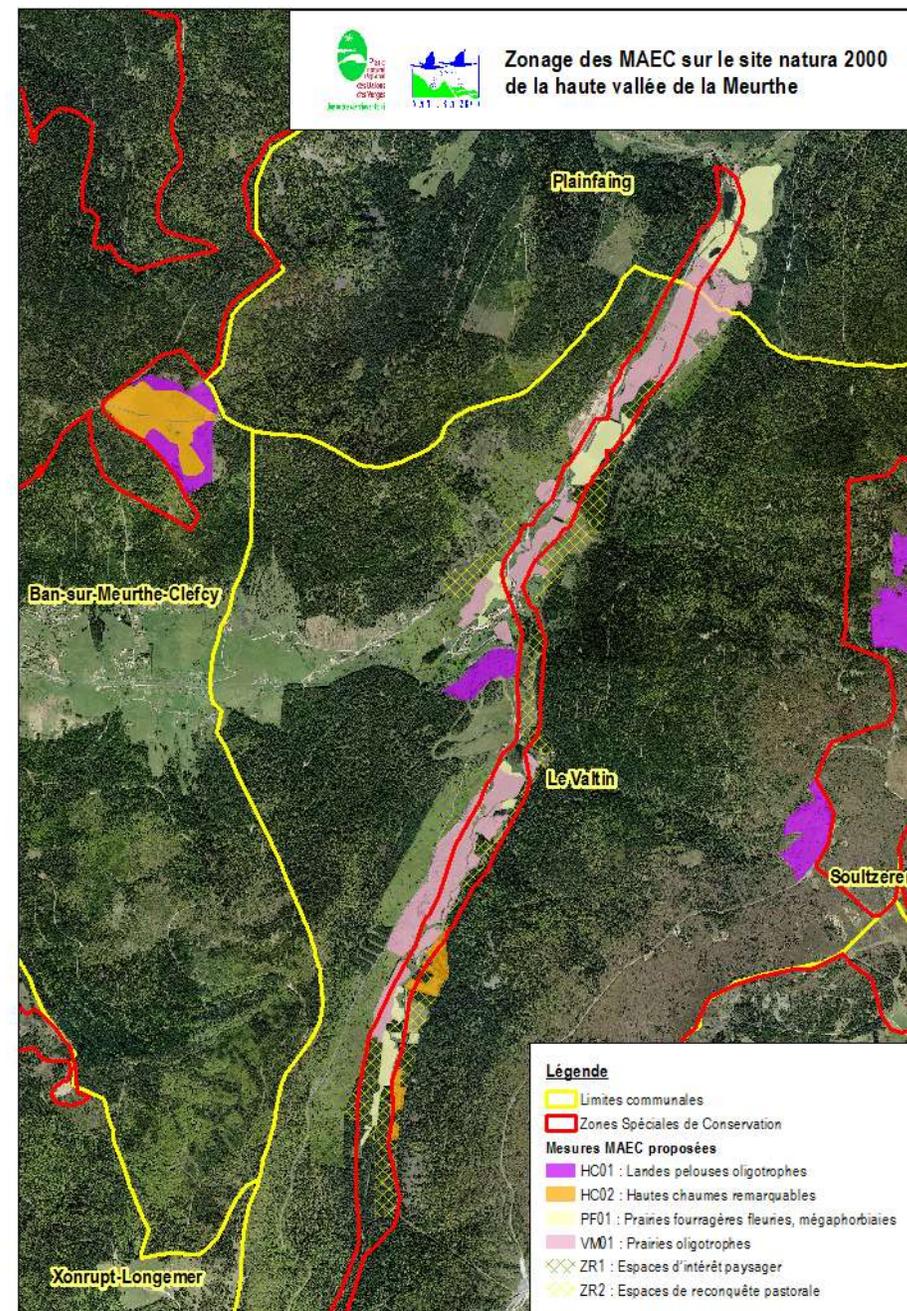
- À gauche, le chemin de débardage traverse le ruisseau sans aucune précaution
- A droite, on voit la boue générée par le chemin s'accumuler dans un creux d'ornière, et déborder pour se répandre dans une zone de sources

# A1 : mettre en œuvre des mesures agri-environnementales

- ▶ **Contexte** : 55 ha de milieux ouverts dans le site natura 2000 mais 125 ha potentiellement concernés dans le bassin versant proche (cf docob)
- ▶ 1ers contrats **MAET sur 2012-2017** : 23,75 ha engagés pour 3 exploitations différentes
- ⇒ Taux de contractualisation : 90% des surfaces éligibles (= parcelles déclarées à la PAC et situées au moins pour moitié dans le périmètre).
- ⇒ Coût : 26 850 € pour les 5 années de contractualisation.
- ▶ Renouvellement en **MAEC sur 2017-2022** : 2 exploitations agricoles engagées sur près de 11,3 ha
- ⇒ disparition d'engagements rémunérés en 2017 => moins de contractualisation possible

## Dispositif « imparfait » pour ce site du fait :

- ⇒ seules les parcelles possédant au moins 50% dans le site natura 2000 peuvent être engagées
- ⇒ beaucoup de parcelles non déclarées à la PAC, notamment dans la Combe
- ⇒ intérêt pour une exploitation de n'engager que 1 ou 2 parcelles pour des revenus faibles.... ?

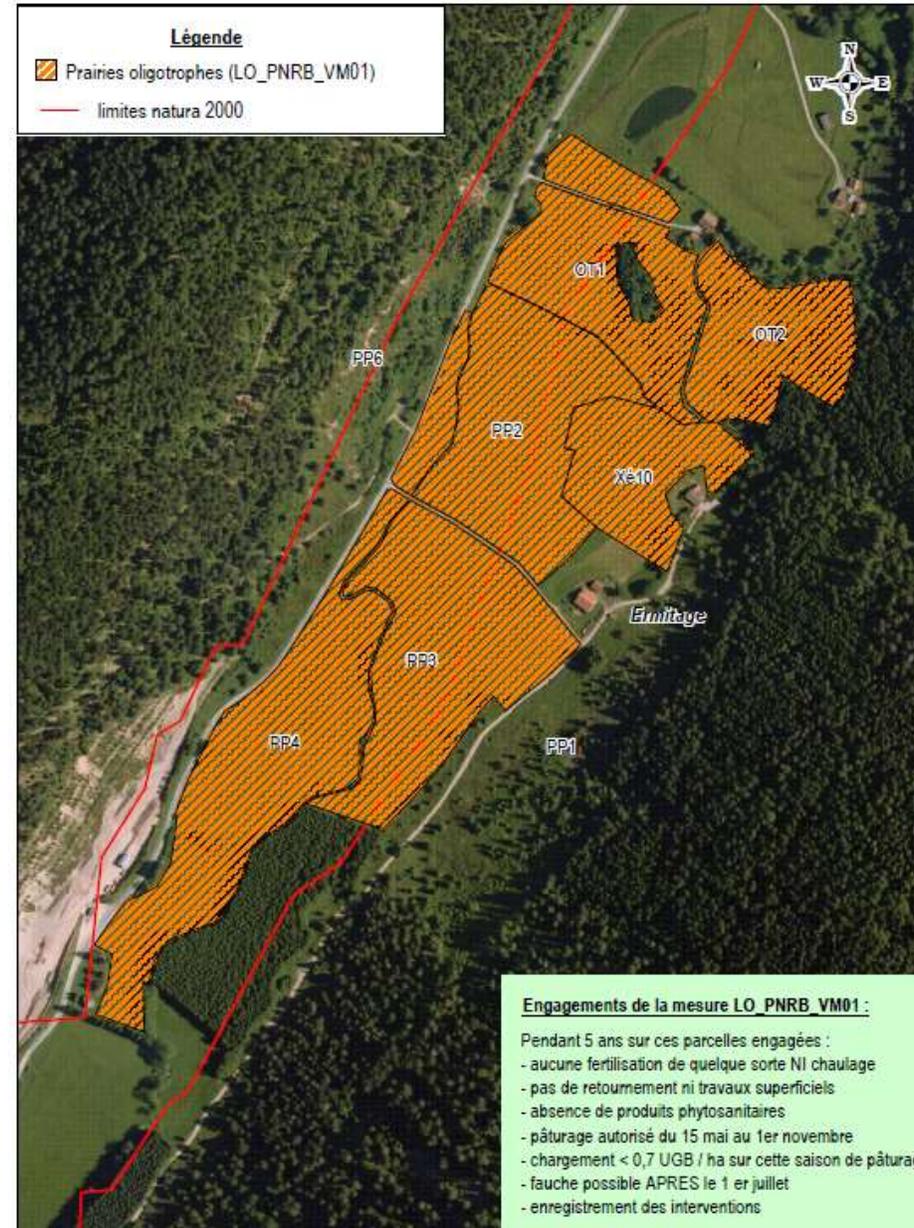


Carte des parcelles engagées sur 2012-2017

Carte des parcelles engagées en 2017



## PAE C "PNR Ballons des Vosges" Zonage sur le secteur Rudlin



Réalisation : PNRBV / FD, mai 2015  
Fonds de carte IGN, mission ortho 2006

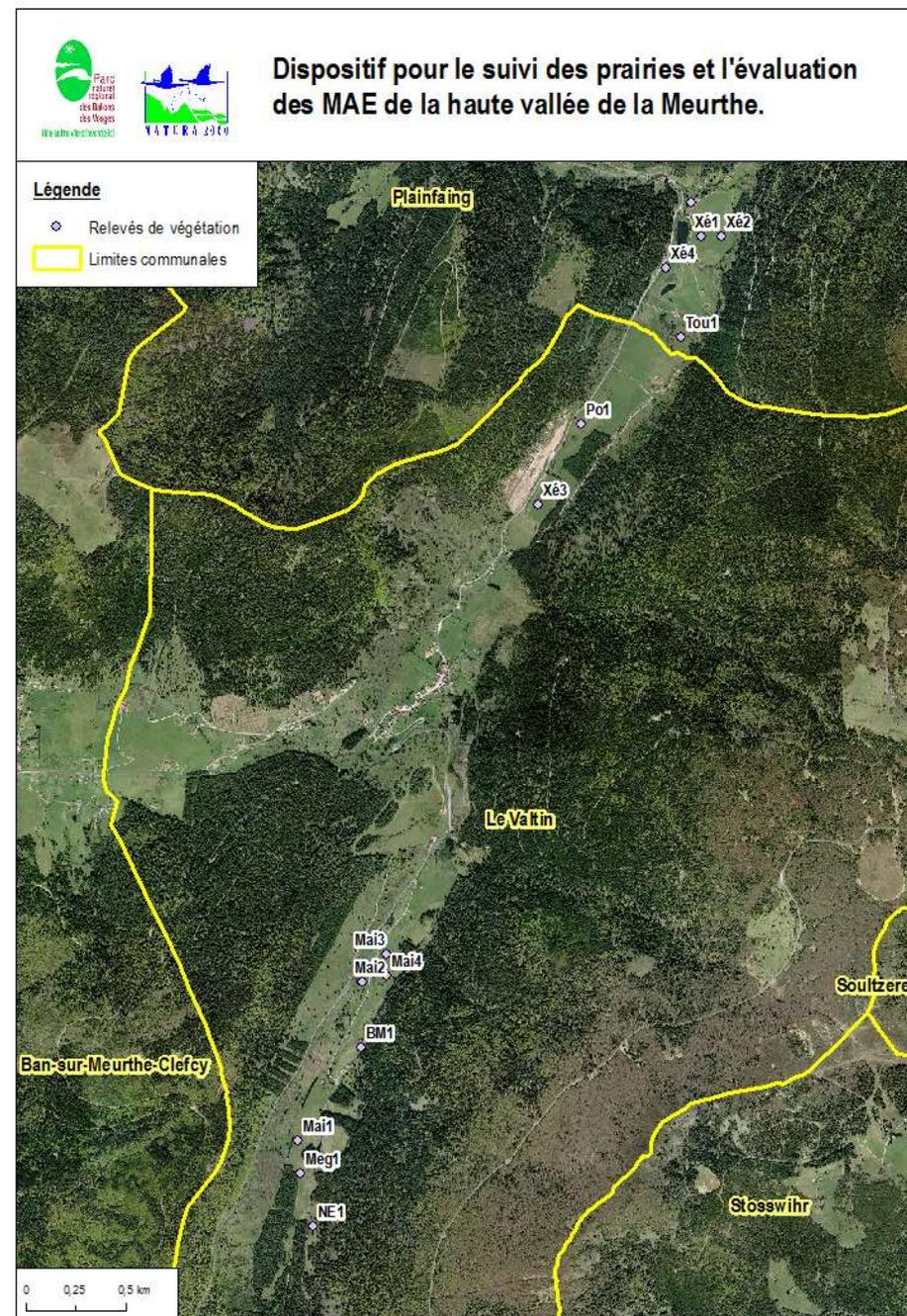
Echelle : 1 cm = 50 m.

## Suivi scientifique des prairies / évaluation des MAE

- ⇒ 11 placettes de 50 m<sup>2</sup> réparties sur le site
- ⇒ Relevés en 2011, refaits en 2016
- ⇒ Conclusions :
  - Stabilité globale des végétations sur 5 ans
  - 2 relevés HORS MAE se dégradent :
    - pâturage précoce sur une lande en fonds de vallée
    - progression du genêt sur une autre pâture de la Combe

## PERSPECTIVES

- ⇒ **Nouvelles MAE en 2020 (?)**
- ⇒ **Poursuivre la sensibilisation des éleveurs aux enjeux du site**
- ⇒ **Développer les conventions avec éleveurs, les propriétaires**
- ⇒ **Remise à jour de la cartographie des habitats et évaluation des états de conservation**
- ⇒ **Evolution du périmètre du site natura 2000 pour prise en compte des parcelles agricoles entières**



# A2 : mettre à jour puis animer un plan de paysage

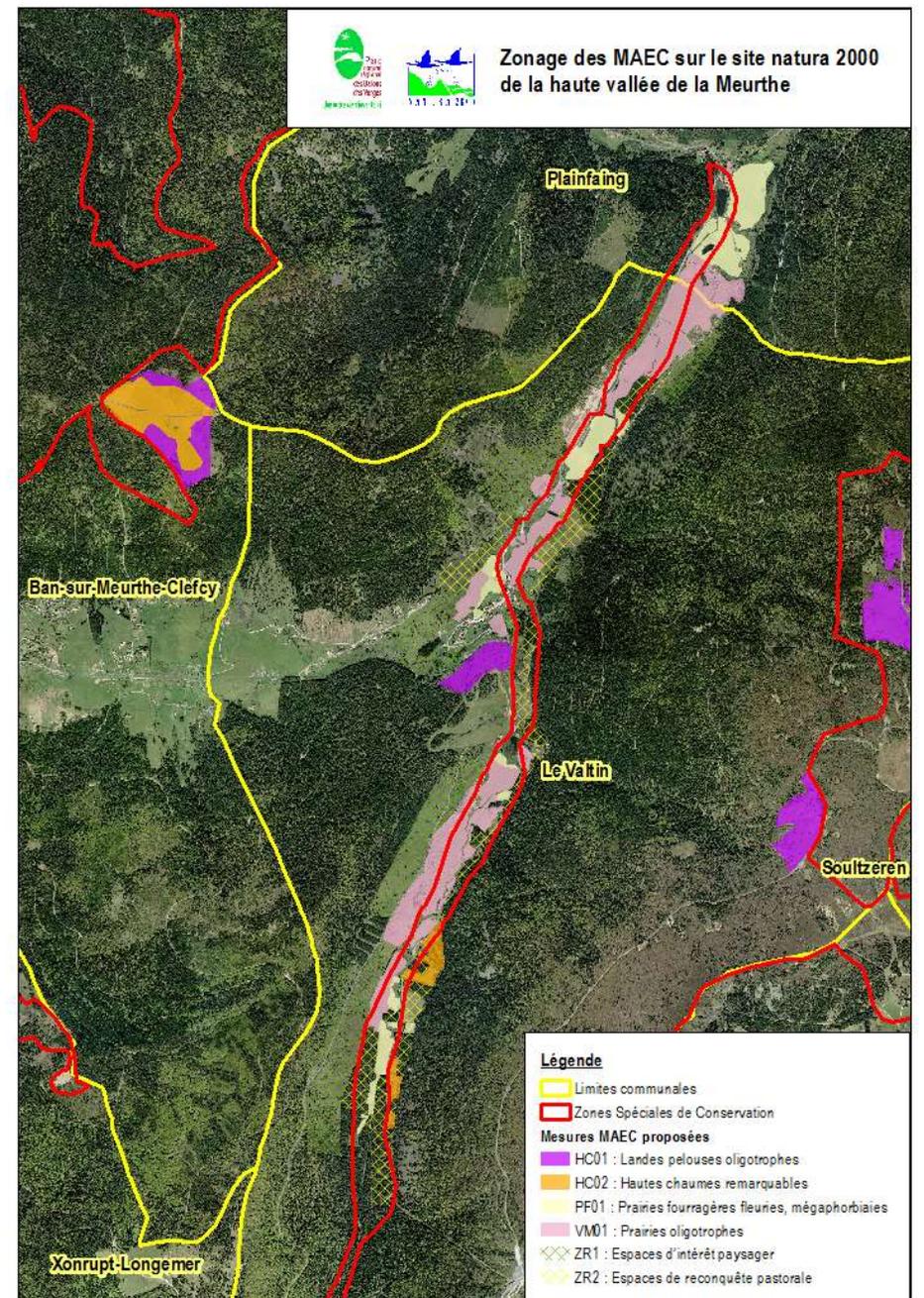
- ▶ 2012 : zonage d'un plan d'action de reconquête dans le cadre du zonage MAE
- ⇒ Seul 1 engagement MAE sur une petite lande en 2012, îlot PAC non déclaré ensuite....
- ⇒ En marge du site : rencontre en 2018 avec un éleveur pour renforcer la lutte contre la friche (jeu de carte)
- ▶ Des animations régulières pour proposer des terrains non exploités ou issus de coupes rases à des éleveurs
- ⇒ Au moins 4 éleveurs potentiellement intéressés rencontrés depuis 2012
- ⇒ Démarche en cours avec un éleveur sur la Combe (C. Kuhlmann)
- ⇒ 2019 : nombreuses opérations de réouverture, ponctuelles ou groupées, initiées par la commune du Valtin (ONF énergie) notamment au jeu de carte
- ⇒ 2019 : tour de piste des zones de réouverture potentielle avec la Mairie, le CD88, la com com des Hautes Vosges

A signaler :

- ▶ De nombreuses coupes rases... qui en général se reboisent
- ▶ Réglementation des boisements validée en 2016

## PERSPECTIVES

- ⇒ **Poursuivre les contacts avec éleveurs, élus, propriétaires etc**
- ⇒ **Etudier le dépôt d'un dossier de rénovation pastorale sur le Jeu de carte et landes communales**
- ⇒ **Dépôt d'un contrat natura 2000 pour la restauration d'un pré de fauche au niveau d'une plantation d'épicéa en bordure de Meurthe**





*Des coupes rases qui  
rouvrent des perspectives....  
agricoles ?*



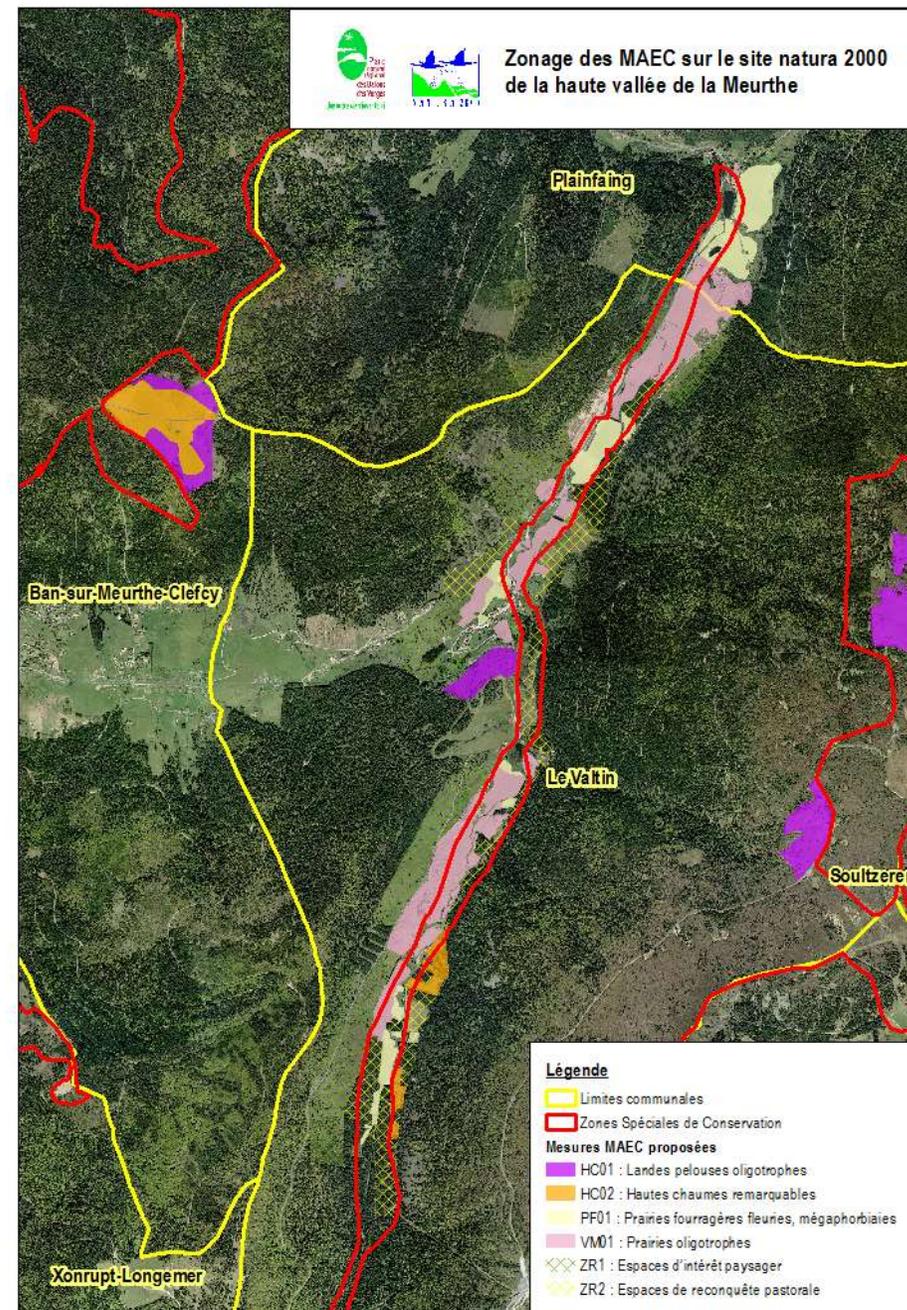
*Visite en 2019 d'un projet de  
restauration d'un pré de  
fauche sur une parcelle  
communale plantée en  
épicéa => dépôt d'un  
contrat natura 2000*

# A3 : promouvoir des conventions de gestion entre propriétaires et éleveurs

- ▶ 2011 : la réunion avec les propriétaires du site montre qu'il y a une méconnaissance des possibilités de conventions, et une méfiance / monde agricole
- ▶ 2013 : une convention type a été rédigée en lien avec la chambre d'agriculture 88 et diffusée auprès de propriétaires + sur Internet

## PERSPECTIVES

- ⇒ **Refaire une réunion avec les propriétaires et diffuser cette convention**

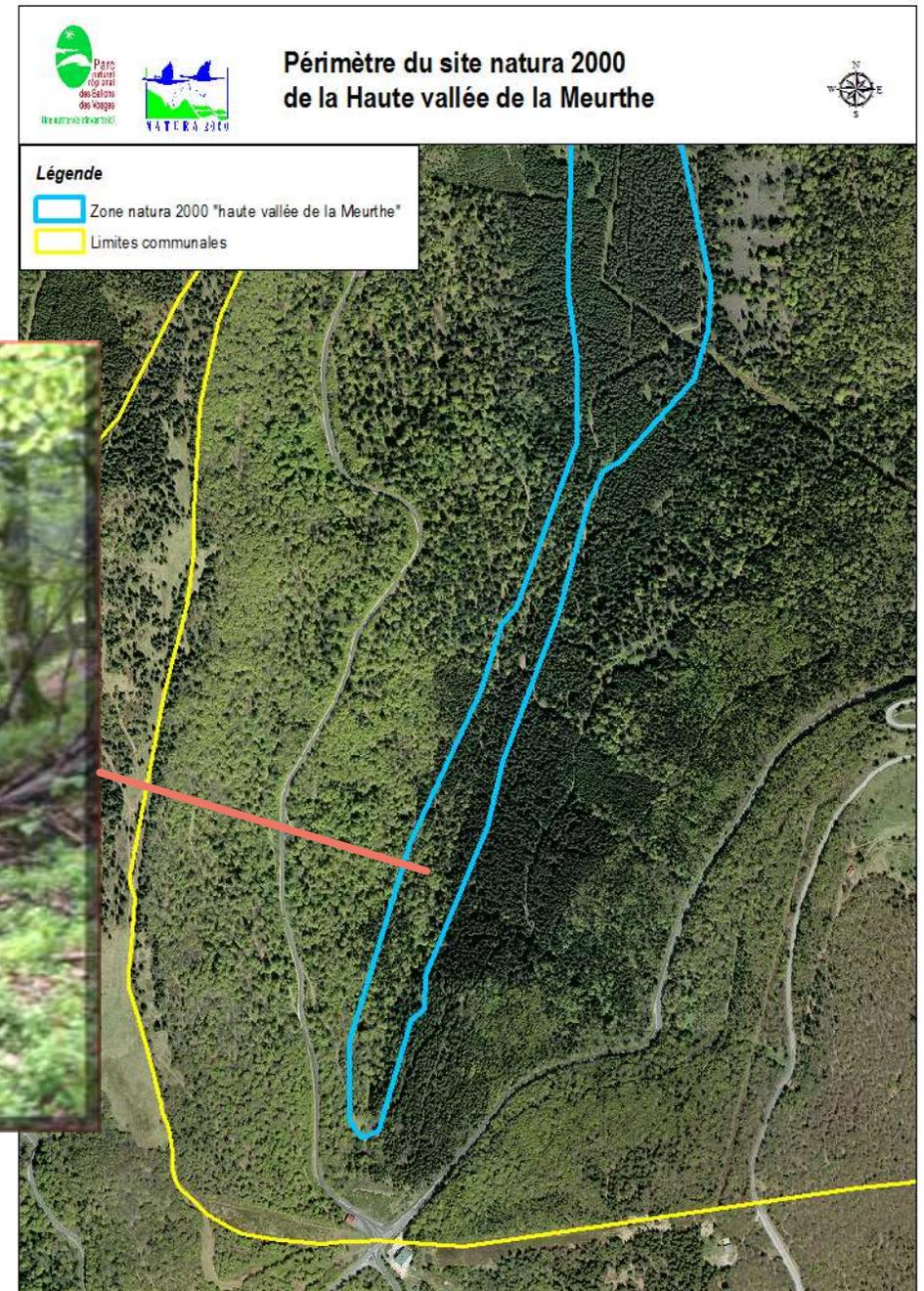


# F1 : proposer des contrats natura 2000 aux propriétaires forestiers

- ▶ Après vérification de terrain et discussion avec les propriétaires privés pressentis, il n'est pas possible de mettre en œuvre une telle mesure car il n'y a pas d'îlots de taille suffisante éligible ni de travaux envisagés
- ▶ Portion forestière du versant sud = très étroite.... !

## PERSPECTIVES

- ▶ Evaluer les états de conservation des habitats forestiers



# H1 : lutter contre les espèces végétales invasives

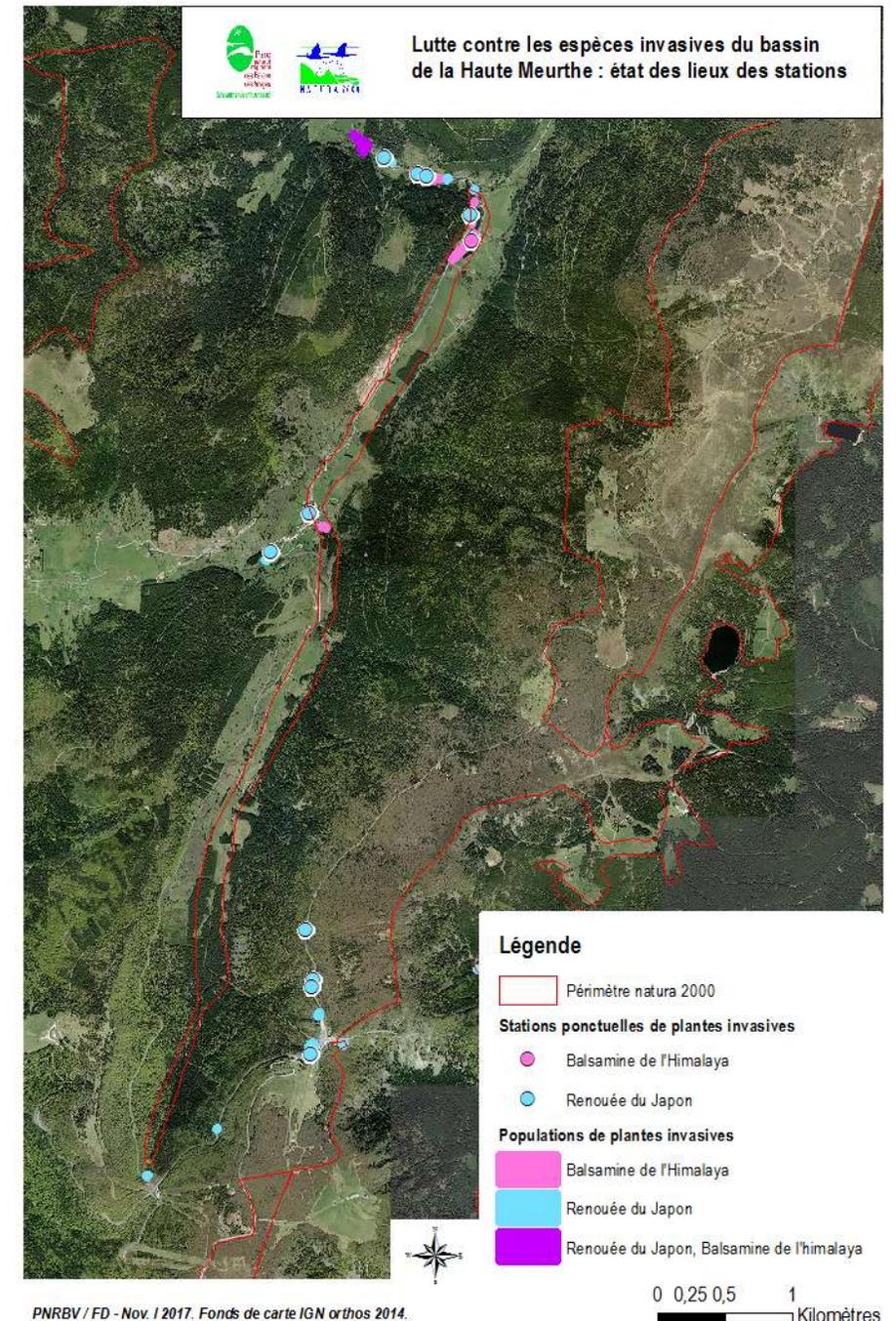
- ▶ 2013 : **cartographie** des stations de plantes invasives
- ▶ 2014 – 2015 : élaboration de **fiches pédagogiques** + contacts avec pêcheurs pour plan de lutte + mise au point d'une **stratégie de lutte**, recherche de financements etc
- ▶ 2016 – 2018 : mise en place de la lutte :
  - ⇒ **Arrachage / coupe pluriannuel** des stations isolées
  - ⇒ **Bâchage** de populations denses sur 3 secteurs + **plantation** de saules et épicéas + entretien des bâches + signalétique

Financement : 3000 € / an environ

Mise en œuvre : chantiers du Neuné / PNRBV jusque 2018. 2019 : autre prestataire privé

## PERSPECTIVES

- ⇒ **Poursuite des actions**





*2016 + 2017 : fauche /  
arrachage des  
balsamines*

*<= 2016 : bâchage de  
la station de Renouée  
près de la mairie*

## H2 : protéger et gérer les mégaphorbiaies

- ▶ Etablissement de la liste des contacts des propriétaires + 1ers contacts
- ▶ Mise en place de MAE sur quelques zones humides, non reconduites en 2017 en raison des évolutions des possibilités de cahiers des charges
- ▶ Proposition d'une intervention foncière du CENLorraine pour une protection par acquisition => pas d'accord du CEN

### PERSPECTIVES

- ⇒ Poursuivre contacts avec les propriétaires
- ⇒ ? Réglementation des drainages / brulages etc



*<= 2019 :  
destruction  
d'une  
mégaphorbiaie  
+ enrochement  
en bord de cours  
d'eau*



*Mégaphorbiaie en juin 2011, devant la chapelle du Rudlin (Plainfaing)*



*La même parcelle le 5 avril 2017*

# H3 : restaurer la flore autochtone des zones humides

- ▶ Plusieurs contacts avec le propriétaire depuis 2014 pour proposer la mise en œuvre d'une renaturation du site : suppression des arbustes exotiques, lutte contre écrevisse américaine.
- ▶ 2019 : cartographie des plantes exotiques + visite du site avec les propriétaires => accord de principe pour étudier une restauration



*Spirée « billardii »*



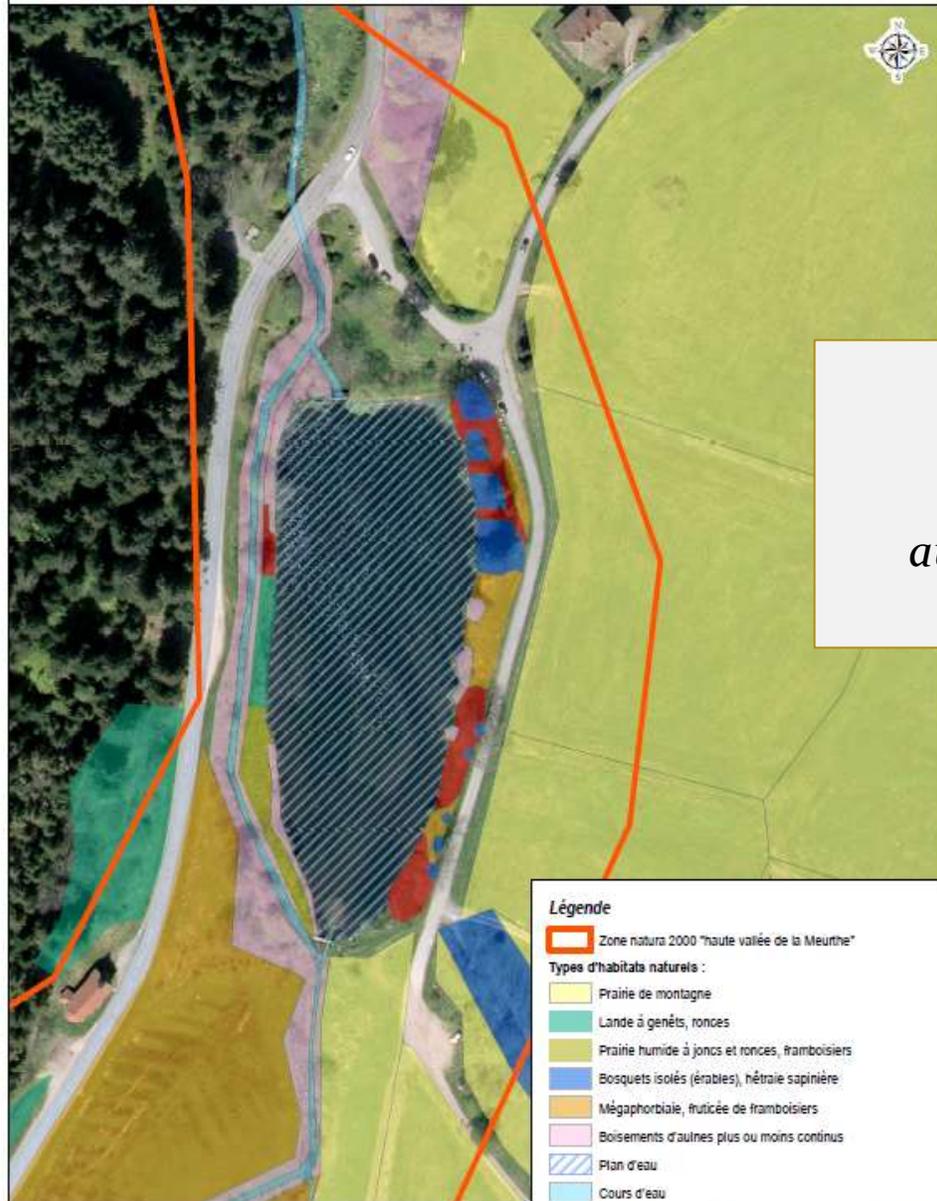
*Symphorine*

## PERSPECTIVES

- ⇒ Dépôt d'un contrat natura 2000 pour la prise en charge de la renaturation du site (suppression des plantes exotiques, gestion de l'accès au lac)



Les habitats naturels du site natura 2000  
de la Haute vallée de la Meurthe : l'étang du Rudlin



*Mars 2019 :  
cartographie des  
plantes exotiques  
autour de l'étang du  
Rudlin*

**Légende**

- Zone natura 2000 "haute vallée de la Meurthe"
- Types d'habitats naturels :**
- Prairie de montagne
- Lande à genêts, ronces
- Prairie humide à joncs et ronces, framboisiers
- Bosquets isolés (érables), hêtre sapinière
- Mégaphorbiaie, fruticée de framboisiers
- Boisements d'aulnes plus ou moins continus
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Massifs denses de plantes exotiques (symphonine, spirées)

# R1 : adapter les documents de gestion existants aux enjeux de préservation du site

- ▶ RAS a priori depuis 2012 (pas de révision de plan d'aménagement ou PSG à notre connaissance....)

## PERSPECTIVES

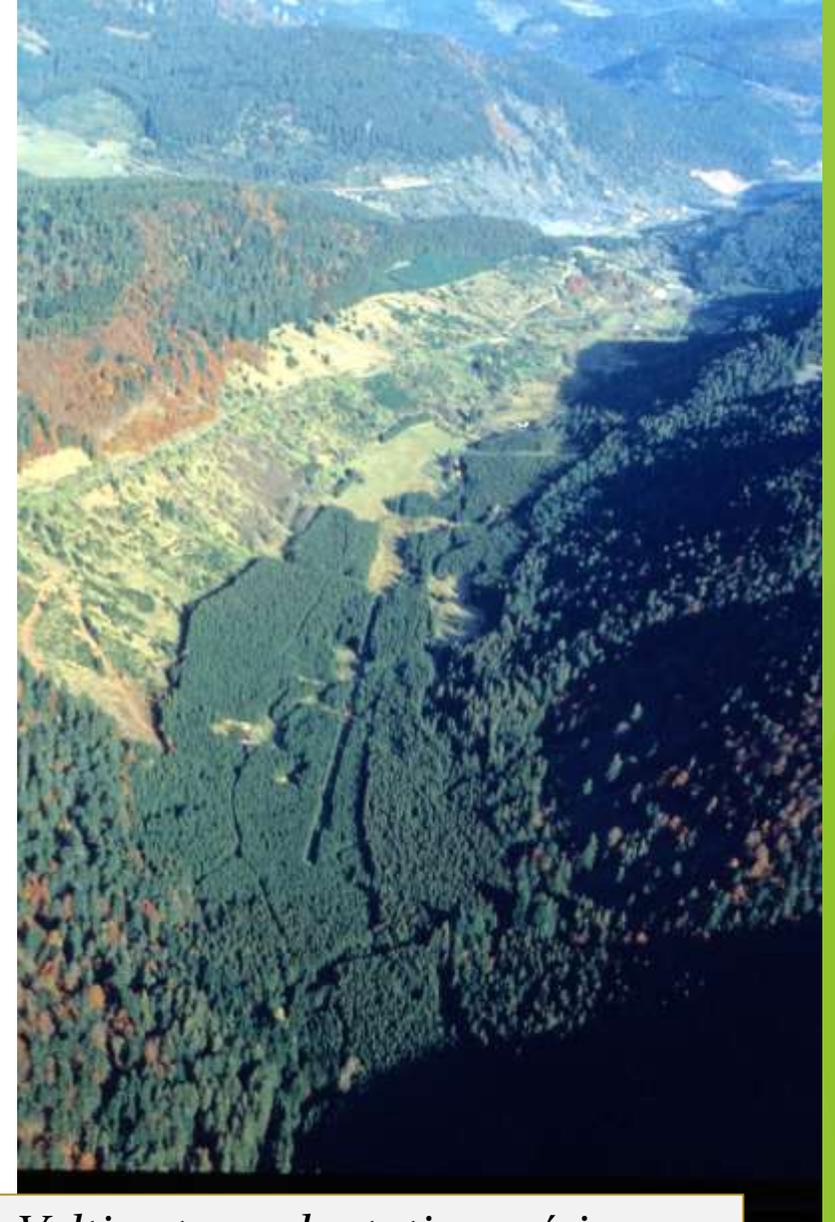
- ⇒ **Veille à poursuivre**
- ⇒ **Mettre l'animateur natura 2000 dans les boucles de consultation**

## R2 : adapter les réglementations locales existantes aux enjeux de préservation du site

- ▶ 2014 – 2016 : révision de la **réglementation des boisements** : 3 réunions de la commission d'aménagement foncier + enquête publique, sous la houlette du Conseil départemental 88

### PERSPECTIVES

- ⇒ **Faire appliquer la réglementation**



*La combe du Valtin et ses plantations résineuses*

# S1 : suivre l'état de conservation du site

- ▶ 2013 : étude sur les Insectes (R. Treiber) + cartographie des plantes invasives
- ▶ 2014 : étude sur la qualité physico-chimique de l'eau, confiée à ASCONIT + diagnostic Ecrevisses
- ▶ 2015-2017 : études sur les macros invertébrés aquatiques (Gille Jacquemin et AQUABIO) : remise à jour des listes d'espèces + études quantitatives
- ▶ 2016 : relevés de végétation sur les prairies (suivi initié en 2011)
- ▶ Chaque année : mise à jour des inventaires d'espèces du site + suivi des stations d'espèces patrimoniales

## PERSPECTIVES

- ⇒ **2018 : expertises Invertébrés sur des rivières et ruisseaux annexes a priori très intéressants (Gilles Jacquemin)**
- ⇒ **2019 – 2020 : nouvelles recherches du Cuivré de la bistorte**
- ⇒ **Evaluation des états de conservation + mise à jour de la cartographie des prairies et forêts du site**

*Un Ephéméroptère....*



*Baetis rhodani (m)*



*Le Crocus sauvage, protégé en Lorraine*

# D1 : animer la mise en œuvre du document d'objectifs et le suivi du site (autres tâches que ci-dessus)

- ▶ Veille à la « cohérence » des actions sur le site : réfection des lignes ERDF Combe – Schlucht, aménagement Col de la Schlucht (traitement des eaux, Renouée du Japon !), drainages, brulages, aménagements de parking et urbanisation près de l'étang des Fées à Plainfaing
- ▶ Suivi administratif, financier, bilans d'activités, projets d'activités,
- ▶ Réunions régulières avec le Président du COPIL

## PERSPECTIVES

- ⇒ Plus de réunions de COPIL si possible....
- ⇒ Proposer une révision du périmètre natura 2000 et étudier une protection réglementaire pour renforcer la conservation de l'intégrité du site

*Aménagements de parkings, remblais, destruction de zones humides, enrochements en bord de rivière et constructions en zone N*



**D'autres actions ?**

*Land Art le long du sentier des  
panoramas en 2018*



**Merci de votre attention et de votre participation**